Parlement francophone bruxellois (Commission communautaire française)



4 novembre 2008

SESSION ORDINAIRE 2008-2009

PROJET DE DECRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009

Index

Projet de décret	. 2
T. I.	
Tableau annexe au décret	. 1

PROJET DE DECRET

contenant le budget général des dépenses de la Commission communautaire française pour l'année budgétaire 2009

LE COLLEGE

Sur la proposition du Membre du Collège chargé du Budget et après en avoir délibéré,

ARRETE:

Le Membre du Collège chargé du Budget est chargé de présenter, au nom du Collège, à l'Assemblée de la Commission communautaire française, le projet de décret dont la teneur suit :

CHAPITRE 1^{er} **Dispositions générales**

Article 1er

Le présent décret règle une matière visée aux articles 115, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 116, § 1^{er}, 121, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 127, 128, 129, 131, 132, 135, 137, 141 et 175 de la Constitution, en vertu des articles 138 et 178 de la Constitution.

Article 2

Il est ouvert pour les dépenses du budget de la Commission communautaire française afférentes à l'année budgétaire 2009, des crédits s'élevant aux montants ci-après :

en milliers d'EUR

	Crédits d'engagement	Crédits d'ordonnancement		
Crédits non dissociés	334.108	334.108		
Crédits dissociés	4.199	3.898		
TOTAUX	338.307	338.006		

Ces crédits sont énumérés au tableau annexé au présent décret.

Article 3

Par dérogation à l'article 15 de la loi organique de la Cour des Comptes du 29 octobre 1846 et de l'article 1^{er},

1°, de l'arrêté royal du 31 mai 1966 portant règlement de l'engagement des dépenses des services d'administration, des avances de fonds d'un montant de 248.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires, à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 4.958 EUR (TVA incluse).

Autorisation est donnée à ces comptables de consentir aux fonctionnaires et experts envoyés en mission à l'étranger les avances nécessaires, même si ces avances sont supérieures à 4.958 EUR et pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le paiement des rémunérations d'experts venant d'autres pays et des frais résultant des arrangements avec des pays étrangers peuvent également se faire par avance de fonds, pour autant qu'elles n'excèdent pas 9.916 EUR.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 29.02.12.11 et 29.02.74.02.

En matière d'enseignement, des avances de fonds d'un maximum de 372.000 EUR peuvent être consenties aux comptables extraordinaires à charge des articles budgétaires 29.03.12.11 et 29.03.74.01 des institutions d'enseignement de la Commission communautaire française dont les noms suivent :

- l'institut Emile GRYSON,
- l'Institut REDOUTE-PEIFFER,
- l'Internat de la Commission communautaire française,
- l'Institut Roger GUILBERT,
- CERIA, Affaires générales,
- l'Institut Roger LAMBION.

En matière d'enseignement, des avances de fonds peuvent être consenties sur l'allocation de base 29.03.74.01 (achats de biens durables), à l'effet de payer, indépendamment des menues dépenses, les créances n'excédant pas 9.916 EUR (TVA incluse).

En matière de dépenses d'énergie et d'eau, les comptables extraordinaires sont autorisés à payer des créances n'excédant pas 49.600 EUR (TVA incluse).

Des avances de fonds, d'un maximum de 1.200.000 EUR peuvent être consenties au comptable extraordinaire à charge de l'article budgétaire relatif au paiement des frais de transport scolaire.(25.00.12.03)

En matière de transport scolaire, les avances de fonds peuvent servir les créances, quel qu'en soit le montant, pour autant que les marchés aient fait l'objet d'un contrat.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 6.500 € (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 21.00.12.11 et 21.00.74.01.

Le comptable extraordinaire désigné par le Collège est autorisé à payer les créances n'excédant pas 20.500 € (TVAC) à l'aide des avances de fonds imputées aux allocations de base 29.03.12.01.

Article 4

Par dérogation à l'article 14, premier alinéa, de la loi du 29 octobre 1846 relative à l'organisation de la Cour des Comptes, les avances visées à l'article 15-2° de ladite loi peuvent servir à payer les frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil téléphonique et les frais d'un système de télévigilance imputés à l'allocation de base 22.10.33.04.

Article 5

Par dérogation à l'article 15 des Lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, les crédits inscrits aux allocations de base : 21.00.11.03, 21.00.11.04, 22.32.11.01, 25.00.11.04, 26.20.11.01, 29.02.11.01, 29.03.11.02 et 29.03.11.04 peuvent être redistribués entre eux par un arrêté du Collège.

Article 6

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le crédit de l'allocation de base 26.10.01.01 peut être redistribué, après accord du Ministre compétent et du Ministre du budget, vers les allocations de base de la division 26 du budget décrétal de la Commission communautaire française.

Article 7

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le crédit inscrit à l'allocation de base 21.00.01.05 « Accords du non-marchand » peut être redistribué, par arrêté du Collège, vers les différentes allocations de base concernées du budget décrétal de la Commission communautaire française.

Article 8

Par dérogation à l'article 15 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le crédit inscrit à l'allocation de base 7.00.01.01 « Provisions pour sorties de charge » peut être redistribué, vers les allocations de base 1.00.11.02, 2.00.11.02, 3.00.11.02, 4.00.11.02 et 5.00.11.02.

Article 9

Par dérogation à l'article 40 § 1^{er}, des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, le paiement des allocations de naissance et des indemnités pour frais funéraires s'effectue conformément aux règles prévues à l'article 41 des mêmes lois.

Article 10

Des provisions peuvent être allouées aux avocats, aux experts et aux huissiers de justice agissant pour le compte de la Commission communautaire française.

Article 11

Les intérêts et amortissements des emprunts imputés respectivement aux allocations de base :

25.00.21.11	Leasing financier de bus scolaires (intérêts)
25.00.91.11	Leasing financier de bus scolaires (amortis-
	sements)
27.1.43.3	Dotation à la Société d'Administration des
	Bâtiments scolaires bruxellois (SPABS)
27.6.43.23	Infrastructures sociales : subventions aux
	pouvoirs locaux (intérêts)
27.06.63.22	Infrastructures sociales : subventions aux
	pouvoirs locaux (amortissements)
27.7.21.11	Dettes bâtiment Rue des Palais (intérêts)
27.7.91.11	Dettes bâtiment Rue des Palais (amortisse-
	ments) peuvent être payés selon la procé-
	dure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique aussi aux dépenses imputées aux allocations de base :

Frais liés au personnel (cotisations pour la

21.0.11.5

	1 \
	tutelle médicale et la prime syndicale, titres-
	repas, abonnements STIB, SNCB)
21.00.11.10	Primes de responsabilisation
21.0.11.11	Quote-part dans les pensions des agents de
	l'ex-FBFISPPH
21.00.12.01	Dépenses liées aux frais de parcours
21.00.12.11	Frais de fonctionnement (frais bancaires)
21.10.21.1	Intérêts dus en vertu de l'article 7 paragra-
	phe 8 du décret II du 19 juillet 1993 attri-
	buant l'exercice de certaines compétences à
	la Région wallonne et à la Commission com-
	munautaire française et des arrêtés et conven-
	tions y relatifs
21.10.41.01	Remboursement de la dotation
25.0.11.4	Rémunération du personnel d'accompagne-

ment (titres-repas, abonnements sociaux, primes syndicales...)

29.3.11.5 Frais liés au personnel (titres-repas...)

30.0.1.1 Dépenses de toute nature relatives à « Annoncer la couleur » et au « Centre européen de langue française » pour les frais de rémunération (uniquement)

Les chèques-repas et les abonnements STIB imputés respectivement aux allocations de base :

1.0.11.2	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
2.0.11.2	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
3.0.11.2	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
4.0.11.2	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet
5.0.11.2	Traitements et indemnités du personnel du Cabinet peuvent être payés selon la procédure des dépenses fixes.

Cette procédure s'applique également aux dépenses concernant les jetons de présence et allocations de traitement à des personnes non soumises au régime de la TVA imputées aux allocations de base :

21.0.12.4	Frais de formation et d'information du per-
	sonnel (Commission d'évaluation de l'ac-
	quis, honoraires des formateurs)

- 21.0.12.11 Frais de fonctionnement (Chambre de recours disciplinaire, Chambre de recours relative à l'évaluation, Commission relative à la publicité des actes administratifs)
- 22.10.12.1 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de missions des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Aides aux personnes)
- 22.20.12.2 Dépenses de toute nature en matière d'intégration sociale des communautés locales et leur cohabitation (Comité d'experts Secteur de l'insertion sociale)
- 23.10.12.1 Prestations de tiers, frais d'étude, colloque, frais de mission des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil consultatif Santé)
- 24.0.12.1 Prestations de tiers, frais de mission (déplacement, séjours ...) des membres de l'administration et des personnes étrangères à l'administration (Conseil supérieur du Tourisme)
- 29.3.12.11 Dépenses de fonctionnement des Ecoles de la C.C.F. hors Haute Ecole (enseignement jury d'examen, conférences, leçons didactiques)

La première tranche de la dotation aux services à gestion séparée et à l'Institut Bruxellois francophone pour la formation professionnelle, imputée à l'allocation de base :

AB 21.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiment

AB 22.33.41.03 Dotation au Service à gestion séparée – Service bruxellois francophone des personnes handicapées

- AB 22.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiment Personnes handicapées
- AB 22.50.61.36 Dotation au SGS Bâtiment Cohésion sociale
- AB 22.50.61.37 Dotation au SGS Bâtiment Action sociale
- AB 23.50.61.35 Dotation au SGS Bâtiment
- AB 24.00.61.35 Dotation au SGS Bâtiment
- AB 26.10.45.23 Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE
- AB 26.10.45.24 Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE sur la mobilité
- AB 26.20.41.03 Subvention de fonctionnement à l'Institut de la Formation Permanente pour les classes moyennes et les petites et moyennes entreprises
- AB 26.20.41.31 Dotation au SGS Formation PME
- AB 26.30.43.05 Subvention à l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisées dans le cadre de la gestion paritaire (y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels) IBFFP
- AB 26.30.43.06 Subventions accordées à l'Institut pour les actions de formation organisées dans le cadre de partenariat avec des acteurs privés ou publics IBFFP
- AB 28.00.61.35 Dotations au SGS Bâtiment
- AB 29.02.61.35 Dotations au SGS Bâtiment
- AB 29.03.61.35 Dotations au SGS Bâtiment
- AB 30.02.61.35 Dotations au SGS Bâtiment

peut être payée selon la procédure des dépenses fixes.

Article 12

Par dérogation aux articles 5 et 6 des lois sur la Comptabilité de l'Etat, coordonnées le 17 juillet 1991, des créances d'années antérieures peuvent être apurées à charge des crédits ouverts par le présent décret et relatives aux :

- AB 01.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Président du Collège
- AB 02.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- AB 03.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- AB 04.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- AB 05.00.11.02 Traitements et indemnités du personnel de Cabinet du Membre du Collège
- AB 21.00.01.03 Dépenses de toute nature relative à l'accord Non-marchand
- AB 21.00.11.03 Rémunération du personnel statutaire
- AB 21.00.11.04 Rémunération du personnel contractuel
- AB 21.00.11.05 Frais liés au personnel

AB 21.00.11.08	Charges et provisions de pensions des	AB 23.20.33.04	Subventions aux services de santé men-
	agents provenant de l'ex-Commission		tale
	communautaire française		Subventions aux centres de télé-accueil
AB 21.00.11.09	Charges et provisions de pensions des	AB 23.20.33.08	Subventions aux centres de soins de
AD 01 00 11 10	agents de l'ex-province de Brabant	AD 22 20 22 00	jour
	Primes de responsabilisation	AB 23.20.33.09	Subventions aux associations en matière
AB 21.00.11.11	Quote-part dans les pensions des agents	AD 22 20 22 10	de soins palliatifs Subventions aux centres de coordination
AD 01 00 11 00	de l'ex-FBFISPPH		Subventions aux Associations de santé
AB 21.00.11.20	Dépenses relatives aux pensions des	AD 23.20.33.13	intégrée
	agents ex-Province de Brabant admis à	AR 23 20 33 16	Subvention aux services actifs en matière
AD 21 00 11 21	la retraite avant le 1 ^{er} janvier 1995	AD 23.20.33.10	de toxicomanie
AB 21.00.11.21	Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à l'égard de son person-	AB 24 00 12 01	Prestations de tiers, frais de missions
	nel	7110 2 1.00.12.01	(déplacements, séjours) des membres
AR 21 00 12 01	Dépenses liées aux frais de parcours		de l'administration et des personnes
	Frais de gestion du personnel		étrangères à l'administration (Tourisme)
	Frais de gestion du personner Frais de formation et d'information du	AB 24.00.12.02	Promotion, publication, diffusion (Tou-
AD 21.00.12.04	personnel		risme)
AR 21 00 12 05	Frais liés à l'informatisation de l'admi-	AB 25.00.11.04	Rémunération du personnel d'accompa-
AD 21.00.12.03	nistration		gnement (Transports scolaires)
AB 21 00 12 09	Missions du Service interne de Prévention	AB 25.00.12.03	Frais de transport (Transports scolaires)
71D 21.00.12.07	et de Protection du Travail (SIPP) fonc-	AB 25.00.12.11	Dépenses de toute nature relatives aux
	tionnement		Transports scolaires
AB 21 00 12 11	Frais de fonctionnement	AB 26.10.33.02	Décret du 27.04.1995 - agrément et
	Frais de location simple (leasing opéra-		fonctionnement de base
	tionnel)	AB 26.10.33.04	Initiatives de formation pour appointés
AB 21.00.74.01	Dépenses patrimoniales		et salariés hors IBFFP
	Achat de matériel informatique et	AB 26.10.41.04	Contribution au financement du Bureau
	bureautique	AD 26 20 11 01	permanent de l'alternance
AB 22.10.33.03	Subventions aux Centres de Service	AB 26.20.11.01	Rémunération du personnel du service à
	social et d'action sociale globale		gestion séparée – Service Formation PME
AB 22.10.33.04	Frais de raccordement, de placement et	AR 27 01 12 11	Frais de fonctionnement (bâtiments sco-
	de location d'un appareil téléphonique et	AD 27.01.12.11	laires)
	frais d'un système de télévigilance	AB 29.02.11.01	Rémunération du personnel Complexe
AB 22.10.33.05	Subvention à l'asbl « Fonds social inter-	,,,,	sportif
	sectoriel pour institutions sociales et de	AB 29.02.12.11	Dépense de fonctionnement Complexe
	santé de Bruxelles-Capitale »		sportif
	Subvention aux maisons d'accueil	AB 29.03.11.01	Rémunération du personnel hors Haute
AB 22.10.33.07	Subventions aux organismes d'aide aux		Ecole
1 D 00 10 50 01	justiciables		Rémunération du personnel Haute Ecole
AB 22.10.53.01	Subvention pour l'informatisation en	AB 29.03.11.04	Rémunération des animateurs et coordi-
AD 22 20 22 04	matière d'action sociale		nateurs des activités parascolaires.
AB 22.20.33.04	Subventions aux associations pour des		Frais liés au personnel
	politiques hors décret en matière de cohésion sociale.	AB 29.03.11.06	Quotes-parts dans les pensions du per-
AD 22 20 42 05	Subventions aux communes pour des		sonnel enseignant subventionné issu le
AD 22.20.43.03	politiques hors décret en matière de	AD 20 02 11 21	l'ex-province du Brabant
	cohésion sociale.	AB 29.03.11.21	
AB 22 32 11 01	Rémunération du personnel de l'Etoile		de la COCOF à l'égard de son person- nel
110 22.32.11.01	Polaire	AR 20 03 12 10	Dépenses de fonctionnement des activi-
AB 22.40.33.12	Subventions aux services d'aide aux	AD 29.03.12.10	tés parascolaires
	familles	AB 29 03 12 11	Dépenses de fonctionnement des écoles
AB 22.40.33.13	Subventions aux centres de planning	112 27.03.12.11	de la COCOF, hors Haute-Ecole.
	familial	AB 29.03.12.12	Frais de gestion du personnel
AB 22.40.33.15	Formation d'aides familiales		Dépenses de toute nature relatives au
112 20.10.00.11	Subvention à l'asbl « Fonds social inter-		dispositif fédéral « Annoncer la cou-
20110100111	sectoriel pour institutions sociales et de		leur » et au « Centre européen de Langue

française »

santé de Bruxelles-Capitale »

AD 20 00 01 02 E ' 1'/ \ 1'

22.50.63.24

23.10.33.1

23.10.33.06

23.10.33.11

23.10.33.13

23.10.33.14

23.10.41.1

23.20.33.6

23.20.33.8

23.20.33.18

23.20.53.01

23.50.61.35

24.0.1.1

24.0.33.2

24.0.43.1

24.0.43.2

24.0.52.3

24.00.52.04

nomades

de santé

fédérées

domicile

2016

d'acteur en santé

ces agréés en Santé

matière de tourisme

cifiquement bruxelloises

social (secteur privé)

(secteur privé)

Dotation au SGS Bâtiments

domaine de la santé

de Bruxelles-Capitale »

de promotion de Santé

ves originales en santé mentale

AB 30.00.01.02	Frais liés à l'immeuble à Paris
AB 30.00.12.00	Frais de mission et de réception des
	membres du Collège et des membres de
	cabinet
AB 30.00.12.01	Prestations de tiers, missions, frais
	d'étude, colloques (Relations Internatio-
	nales)
AB 30.00.33.01	Subventions aux associations (Relations
	internationales)
AB 30.01.12.01	Promotion, publication, diffusion (Politi-
	que générale)
AB 30.01.33.01	Subventions de politique générale

Article 13

Le Collège est autorisé à octroyer des subventions de fonctionnement et d'investissement à charge des allocations de base figurant dans le budget administratif et reprises ci-après :

ses ci-apres :	
21.0.1.3	Dépenses de toute nature relatives à l'accord non-marchand
21.0.1.4	Dépenses relatives à l'embauche compensatoire
21.0.1.5	Accord non marchand (ACS)
21.0.33.1	Dotation au Service social
21.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
22.10.33.1	Subventions à des organismes d'aide sociale, familiale, 3ème âge
22.10.33.4	Frais de raccordement de placement et de location d'un appareil téléphonique et frais d'un système de télévigilance
22.10.33.5	Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé de Bruxelles-Capitale »
22.10.33.07	Subventions aux organismes d'aide aux justiciables
22.10.33.08	Subventions aux associations servant de centre d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille
22.10.53.1	Subvention pour l'informatisation en matière d'action sociale
22.20.0.1	Dépenses de toute nature relatives à l'appli- cation de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale
22.20.33.2	Subvention à « Lire et Ecrire » dans le cadre du plan Bruxellois pour l'alphabétisation
22.20.33.3	Co-financement du Fipi associatif
22.20.33.04	Subventions aux associations pour des poli- tiques hors décret en matière de cohésion sociale
22.20.33.5	Subventions à l'asbl « Centre bruxellois d'actions interculturelles »
22.20.33.6	Subventions au Centre Régional d'appui
22.20.33.7	Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale
22.20.33.8	Subventions pour contrats communaux de cohésion sociale

-	
22.20.33.9	Subventions transitoires pour compensation
	en matière de contrats communaux de cohé-
	sion sociale
22.20.43.5	Subventions aux communes pour des politi-
	ques hors décret en matière de cohésion
	sociale
22.32.41.31	Dotation au SGS – Centre Etoile Polaire
22.33.41.03	
	francophone des personnes handicapées
	(SBFPH)
22.40.33.14	3
	pour personnes âgées (secteur privé)
22.40.33.15	
22.40.33.16	
	contre
22.40.33.17	8
	matière de politique familiale et du 3ème
22 50 61 25	âge
22.50.61.35	
22 50 61 26	handicapées
22.50.61.36	
22 50 61 27	Sociale
22.50.61.37	
	Sociale

Subventions aux communes pour l'achat et l'aménagement de terrains de camping pour

Subventions pour recherches dans le

Subventions pour des études et des initiati-

Subvention à l'asbl « Fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de santé

Subventions pour des initiatives en matière

Subventions pour des initiatives en matière

Coopération avec l' Etat fédéral et/ou entités

Subvention au service intégré de soins à

Subventions aux centres de soins de jours

Subventions aux réseaux et partenariats

Subvention pour l'informatisation des servi-

Mise en œuvre du plan Tourisme 2006-

Subventions aux associations actives en

Subventions à l'OPT pour les missions spé-

Subventions d'investissement en tourisme

Subventions d'équipements touristiques

Subvention de fonctionnement à l'OPT

		,	130 (2000 2007) H T
24.0.53.1	Primes à la création et à la rénovation de chambres d'hôtes		cadre de partenariat avec des acteurs publics ou privés
24.00.61.35	Dotation au SGS Bâtiments	27.1.43.3	Dotation de la Société publique d'Adminis-
24.0.63.4	Subventions d'équipements touristiques		tration des Bâtiments scolaires bruxellois
	(secteur public)	27.06.43.23	Infrastructures sociales : subventions aux
26.10.01.01	Projets innovants de formation et mesures		pouvoirs locaux (intérêts)
	d'accompagnement pédagogique	27.6.63.22	Infrastructures sociales : subventions aux
26.10.33.1	Promotion d'activités et soutien en concer-		pouvoirs locaux (amortissements)
	tation avec l'IBFFP et la cellule FSA à des	28.00.52.02	Investissements en matière d'infrastructures
	actions d'insertion professionnelle		sportives privées (A.R. 1er avril 1977)
26.10.33.3	Subventions aux associations d'amateurs	28.0.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
	d'horticulture et d'apiculture	29.2.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
26.10.33.4	Initiatives de formation pour appointés et	29.03.12.01	Dépenses des subsides européens finançant
	salariés hors IBFFP, notamment les indem-		des activités en rapport avec l'Enseigne-
26.10.33.06	nités de promotion sociale Subventions d'initiatives de diffusion et		ment
20.10.33.00	d'information liées aux activités d'insertion	29.03.33.01	Création d'un Centre de technologies avan-
	socio-professionnelle		cées
26.10.33.7	Subventions à la FeBISP	29.3.43.5	Subventions de fonctionnement à la Haute
26.10.33.8	Subventions pour financer la formation		Ecole Lucia de Brouckère
2011010010	continue du personnel des organismes	29.03.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
	agrées	30.0.33.1	Subventions aux associations (Relations
26.10.33.9	Financement de l'embauche compensatoire		internationales)
	dans le secteur de l'insertion socio-profes-	30.00.45.01	Transfert au CGRI
	sionnelle	30.1.33.1	Subventions de politique générale
26.10.33.10	Frais de gestion de l'embauche compensa-	30.02.61.35	Dotation au SGS Bâtiments
	toire dans le secteur de l'insertion socio-		
	professionnelle		
26.10.33.11	Financement de la délégation syndicale		Article 14
	intercentres du secteur de l'insertion socio-		
2510111	professionnelle		e est autorisé à apporter la garantie de la Com-
26.10.41.4	Contribution au financement du Bureau per-	mission com	munautaire française :
26 10 45 22	manent de l'alternance		
26.10.45.23	Contribution financière de la CCF au financement de l'agence FSE		unts conclu par la Société publique d'adminis-
26.10.45.24	Contribution de la Commission communau-		s bâtiments scolaires bruxellois en vue de refi-
20.10.43.24	taire française au financement de l'agence		s emprunts arrivant à échéance et faisant l'ob-
	FSE sur la mobilité	•	garantie de la Commission communautaire
	TOD Sur in modifie	française;	

26.10.45.25 Contribution de la Commission communau-

Métiers et des Qualifications

des OISP agrées

prises

qualification »

de l'EFPME

formation ...

26.10.85.50

26.20.33.1

26.20.41.3

26.20.41.31

26.10.45.26

26.20.85.50

26.30.43.5

26.30.43.06

taire française au service francophone des

Préfinancement « Fonds social européen »

Subventions en matière de formation des

Subside de fonctionnement à l'Institut de

formation permanente pour les classes

moyennes et les petites et moyennes entre-

Dotation au SGS – Service Formation PME

Contribution de la COCOF au financement

du « Service francophone des métiers et

Préfinancement « Fonds social Européen »

Subventions à l'Institut bruxellois franco-

phone pour la formation professionnelle pour son fonctionnement et ses actions de

Subventions accordées à l'Institut pour les

actions de formation organisées dans le

indépendants et des classes moyennes.

- française;
- aux emprunts conclu par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois en vue du remboursement anticipé d'emprunts conclu par ladite société et faisant l'objet d'une garantie de la Commission communautaire française;
- aux opérations de gestion des taux d'intérêts (produits dérivés) conclues par la Société publique d'administration des bâtiments scolaires bruxellois dans le cadre des emprunts bénéficiant de la garantie de la Commission communautaire française.

CHAPITRE II Services à gestion séparée

Article 15

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée -Service bruxellois francophone des personnes handicapées - pour l'année budgétaire 2009 annexé au présent décret.

Article 16

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Centre Etoile Polaire – pour l'année budgétaire 2009 annexé au présent décret.

Article 17

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service à gestion séparée chargé de la gestion des bâtiments – pour l'année budgétaire 2009 annexé au présent décret.

Article 18

Est approuvé le budget du Service à gestion séparée – Service Formation PME – pour l'année budgétaire 2009 annexé au présent décret.

CHAPITRE III Organisme d'intérêt public

Article 19

Est approuvé le budget de l'Institut Bruxellois francophone pour la Formation Professionnelle pour l'année 2009 annexé au présent décret.

Article 20

Le présent décret entre en vigueur le 1er janvier 2009.

Bruxelles, le

Au nom du Collège,

Le Membre du Collège chargé du Budget

Evelyne HUYTEBROECK

TABLEAU ANNEXE AU DECRET

BUDGET 2009 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Créd	initial 2008	ajustement 2008	initial 2009
Division 01 CABINET DU PRESIDENT DU COLLEGE B.Cerexhe				angungungungungungungung				
Prog. 0 : .								
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	1	0	0	11.02		269	269 0	269 0
Frais de fonctionnement du cabinet	1	0	0	12.19	caa	43	43	43
Depenses patrimoniales du cabinet	1	0	0			7	7	7
Totaux pour le programme 0	+ -				cnd	319	319	319
Production of the control of the con					caa	0.0	0.0	0.0
Totaux pour la division organique 1					cnd	319	319	319
Total des moyens de paiement division 1					oria	319	319	319
Total doc moyone de parement division :					caa	0	0	0
Division 02 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE CH.Picqué					ouu		-	
Prog. 0 : .								
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	2	0		11.02		143	143	143
Frais de fonctionnement du cabinet	2	0	0			28	28	28
Depenses patrimoniales du cabinet	2	0	0	74.01		18	18	18
Totaux pour le programme 0					cnd	189	189	189
Totaux pour la division organique 2					cnd	189	189	189
Total des moyens de paiement division 2 Division 03 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.Huyttebroeck		•				189	189	189
Prog. 0 : .							***************************************	***************************************
Traitements et indemnites du personnel du cabinet Frais de fonctionnement du cabinet	3	0	0	11.02 12.19		151 25	151 33	151 25
Depenses patrimoniales du cabinet	3	0	0	74.01	cnd	13	5	13
Totaux pour le programme 0					cnd	189	189	189
Totaux pour la division organique 3					cnd	189	189	189
Total des moyens de paiement division 3						189	189	189

BUDGET 2009 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Créd	initial 2008	ajustement 2008	initial 2009
Division 04 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE F.Dupuis								
Prog. 0 : .								
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	4	0		11.02		189		189
Frais de fonctionnement du cabinet	4	0	0			5		5
Depenses patrimoniales du cabinet Totaux pour le programme 0	4	0	0	74.01		0	0	0
Totaux pour la division organique 4					cnd	194	194	194
Total des moyens de paiement division 4					cnd	194	194	194
Total des moyens de palement division 4						194	194	194
Division 05 CABINET DU MEMBRE DU COLLEGE E.Kir								
Prog. 0 : .								
Traitements et indemnites du personnel du cabinet	5	0		11.02	*************	186		186
Frais de fonctionnement du cabinet	5	0	0		*************	24		24
Depenses patrimoniales du cabinet Totaux pour le programme 0	5	0	0	74.01		4	4	4
Totaux pour la division organique 5					cnd	214	214	214
Total des moyens de paiement division 5					cnd	214	214	214 214
Division 06 ASSEMBLEE DE LA C.C.F.						214	214	214
Prog. 0 : .								
Dotation a l'Assemblee	6	0		01.01		3.123	6.723	0
Avance recuperable a l'A.C.C.F	6	0	0	85.01		0 400	Ţ	2
Totaux pour le programme 0 Totaux pour la division organique 6					cnd	3.123		0
Total des moyens de paiement division 6					cnd	3.123		0
Division 07 CABINETS						3.123	6.723	0
DIVISION OF CABINETS								
Prog. 0 : .								
Provisions pour sorties de charge	7	0	0	01.01	cnd	0	0	200
Totaux pour le programme 0					cnd	0	0	200
Totaux pour la division organique 7					cnd	0	0	200
Total des moyens de paiement division 7						0	0	200

BUDGET 2009 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Créd	initial 2008	ajustement 2008	initial 2009
Division 21 ADMINISTRATION								
Prog. 0 : SUBSISTANCE								
Depenses de toute nature relatives au demenagement	21	0	0	01.02	cnd	0	0	0
Depenses de toute nature relative a l'accord non								
marchand	21	0	0	01.03	cnd	120	180	120
					caa		0	
Dépenses relatives à l'embauche compensatoire	21	0	0	01.04	се	3.174	3.174	3.395
					со	3.151	3.151	3.373
Accord non-marchand (ACS)	21	0	0	01.05	cnd	500	500	600
Dépenses de toute nature relatives à la réforme de la								
comptabilité de l'Etat	21	0	0	01.06	се	60	60	60
					со	30	30	30
Remunerations du personnel statutaire	21	0			****	12.960	12.487	13.233
Remunerations du personnel contractuel	21	0				2.600	2.800	2.930
Frais lies au personnel	21	0	0	11.05	cnd	757	742	773
Charges et provisions de pensions des agents provenant								
de l'ex-CCF.	21	0	0	11.08	cnd	610	564	475
Charges et provisions de pensions des agents de l'ex-								
province de Brabant.	21	0				2.849	2.849	2.977
Primes de responsabilisation.	21	0	0	11.10	cnd	6	2	2
Quote-part dans les pensions des agents de l'ex- FBFISPPH	21	0	0	11.11	cnd	25	25	124
Dépenses relatives aux pensions des agents de l'ex- province de Brabant admis à la retraite avant le 1/1/95 Indemnités résultant de la responsabilité de la COCOF à	21	0	0	11.20	cnd	1.113	1.113	1.304
l'égard de son personnel	21	0	0	11.21	and	40	10	40
Dépenses liées aux frais de parcours	21	0				40	45	40
Depenses nees aux mais de parcours		U	- 0	12.01	caa	40	45	40
Frais de gestion du personnel	21	0	0	12.03		512	530	543
Frais de formation et d'information du personnel	21	0				112	112	112
Frais lies a l'informatisation de l'administration	21	0		12.05		785	865	884
Actions de promotion et de communication externe	21	0		12.06		700	0	0
Missions du Service interne de Prevention et de	21	0	U	12.00	Criu		U	U
Protection du Travail (SIPP)fonct.	21	0	0	12.09	and	100	126	127
Frais de fonctionnement	21	0						
Frais de location	21	0		12.11 12.12		1.378 0	1.378 0	1.378
i rais de iocation			<u>U</u>	12.12	+	U	0	
Frais de location simple (leasing operationnel)	24			10 10	caa	0.0		0.0
Politique d'égalité des chances pour l'accés à la fonction	21	0	0	12.13	CHO	86	86	86
publique d'égalité des chances pour l'accès à la fonction publique	21	_	0	12.15	and	40	25	40
publique	21	0	0	12.15	1	40		40
Freie de fenetiennement nouvele relevieur de cout ût.					caa		0	
Frais de fonctionnement pour la mission de contrôle des	0.4	_	_	40.40	am -1	40	40	40
subsides	21	0	0	12.16	***************************************	40		40
Datation ou Carrigo again				22.04	caa		0	050
Dotation au Service social	21	0	0	33.01	cnd	638	638	652

BUDGET 2009 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Créd	initial 2008	ajustement 2008	initial 2009
Dotation au SGS Bâtiments	21	0	0	61.35	cnd	755	706	755
Depenses patrimoniales	21	0	0	74.01	cnd	100	100	100
Achat de materiel informatique et bureautique	21	0	0	74.02	cnd	100	100	100
Depenses patrimoniales du S.I.P.P.	21	0	0	74.03	cnd	18	18	18
Investissement materiel roulant	21	0	0	74.10	cnd	0	0	0
Totaux pour le programme 0					cnd	26.289	26.041	27.453
					со	3.181	3.181	3.403
					се	3.234	3.234	3.455
Prog. 1 : DOTATION SPECIALE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE								
Interets dus en vertu de l'article 7 paragraphe 8 du decret II du 19 juillet 1993 attribuant l'exercice de certaines competences a la Region wallonne et a la Commission communautaire francaise et des arretes et conventions y								
relatifs	21	1		21.01	+	0	0	0
Remboursement de la dotation	21	1	0	41.01	cnd	186	186	0
Totaux pour le programme 1					cnd	186	186	0
Totaux pour la division organique 21					cnd	26.475	26.227	27.453
					со	3.181	3.181	3.403
					ce	3.234	3.234	3.455
Total des moyens de paiement division 21						29.656	29.408	30.856
Division 22 AIDE AUX PERSONNES								
Prog. 1 : ACTION SOCIALE								
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de missions (deplacements, sejours,) des membres de l'administration et des personnes etrangeres a l'administration	22	1	0	12.01	cnd	37	18	37
Promotion, publication, diffusion	22	1	0	12.02	cnd	41	13	41
Subventions a des organismes d'aide sociale, familiale, 3e age	22	1	0	33.01	cnd caa	515	625 0	515
Subventions aux centres de service social et d'action					caa		U	
sociale globale	22	1	0	33.03	cnd	2.698	2.698	2.800
Frais de raccordement, de placement et de location d'un appareil telephonique et frais d'un systeme de								
televigilance	22	1	0	33.04	cnd	115	115	115
Subventions a l'ASBL "fonds social intersectoriel pour institutions sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"	22	1	0	33.05	cnd	42	42	42
Subventions aux maisons d'accueil	22	1	0	33.06	cnd	8.351	8.365	8.900
Subventions aux organismes d'aide aux justiciables	22	1	0	33.07	cnd	808	761	895

BUDGET 2009 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Créd	initial 2008	ajustement 2008	initial 2009
Subventions aux associations servant de centres d'appui en matière de politiques d'action sociale et de famille	22	1	0	33.08	cnd	80	80	80
Subventions pour l'informatisation en matiere d'action sociale	22	1	0	53.01	cnd	135	105	135
Totaux pour le programme 1					cnd	12.822	12.822	13.560
Prog. 2 : COHABITATION DES COMMUNAUTES LOCALES					caa	0	0	0
Dépenses de toute nature relatives à l'application de l'accord non-marchand au secteur de la cohésion sociale	22	2	0	00.01	cnd caa	1.000	965 0	1.000
Depenses de toute nature en matiere d'integration sociale des communautes locales et leur cohabitation	22	2	0	12.02		99	99	99
Subvention à "Lire et Ecrire" dans le cadre du plan bruxellois pour l'alphabétisation	22	2			cnd	765	765	796
Co-financement du Fipi Associatif Subventions aux associations pour des politiques hors	22	2	0	33.03	cnd	93	93	97
décret en matière de cohésion sociale	22	2	0	33.04	cnd caa	249 0	249 0	250
Subventions a l'ASBL "Centre Bruxellois d'Actions Interculturelles"	22	2			cnd	148	148	154
Subventions au centre régional d'appui	22	2	0	33.06	cnd	213	213	224
Subventions pour contrats régionaux de cohésion sociale Subventions pour contrats communaux de cohésion	22	2	0	33.07	cnd	1.446	1.446	1.505
sociale	22	2	0	33.08	cnd caa	5.786	5.786 0	6.023
Subventions transitoires pour compensation en matière de contrats communaux de cohésion sociale	22	2	0	33.09	cnd	444	444	462
Subventions aux communes pour des politiques hors décret en matière de cohésion sociale	22	2	0	43.05	caa cnd caa	448	0 448 0	466
Totaux pour le programme 2					cnd	10.691	10.656	11.076
Prog. 3 : PERSONNES HANDICAPEES					caa	0	0	0
Act. 2 : SERVICE A GESTION SEPAREE CENTRE ETOILE POLAIRE		***************************************						
Remuneration du personnel de l'Etoile polaire Dotations au S.G.S. Centre Etoile Polaire	22 22	3 3	4		cnd	730 790		799 861
Totaux pour l'activité 2					cnd	1.520	1.520	1.660

BUDGET 2009 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Créd	initial 2008	ajustement 2008	initial 2009
Act. 3 : SERVICE A GESTION SEPAREE SBFPH.								
Contrat de maintenance évolutive	22	3	3	12.02		117	117	117
Dotation au S.G.S. SBFPH.	22	3	3	41.03	cnd	105.506	107.714	112.919
Totaux pour l'activité 3					cnd	105.623	107.831	113.036
Totaux pour le programme 3					cnd	107.143	109.351	114.696
Prog. 4: FAMILLE								
Subventions aux services d'aide aux familles	22	4	0	33.12	cnd	24.079	24.108	25.054
Subventions aux centres PMF	22	4	0	33.13		5.868	5.839	6.185
Subventions aux services d'accueil de jour pour								
personnes agees (secteur prive)	22	4	0	33.14	cnd	79	79	150
Formation d'aides familiales	22	4	0	33.15		259	259	270
Subventions aux services Espace-Rencontre	22	4	0	33.16		290		347
Subventions à des organismes d'aide en matière de		·			10			<u> </u>
politique familiale et du 3ème âge	22	4	0	33.17	cnd	301	301	301
Totaux pour le programme 4			Ŭ	00	cnd	30.876		32.307
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES SOCIALES					ona	00.010	00.010	02.001
Honoraires, frais d'etude, et documentation en matiere							***************************************	
d'infrastructures sociales	22	_	0	12.01	and	2	0	2
Dotation au SGS Bâtiment- Personnes handicapées	22	5 5	0			∠ 1.197		1.197
Dotation au SGS Bâtiment- Cohésion sociale	22	5	0			100		100
Dotation au SGS Bâtiment- Action Sociale	22	5	0			1.668	687	1.668
Subventions aux communes pour achat et amenagement								
de terrains de camping pour nomades	22	5	0	63.24	cnd	13	0	13
Totaux pour le programme 5					cnd	2.980	1.588	2.980
Totaux pour la division organique 22					cnd	164.512	165.293	174.619
Total des moyens de paiement division 22						164.512	165.293	174.619
Division 23 SANTE								
Prog. 1 : SUPPORT DE LA POLITIQUE GENERALE				***************************************				
Prestations de tiers, frais d'etude, colloque, frais de								
l'administration et des personnes etrangeres a	00		_	40.01			20	20
l'administration	23	1		12.01		62	62	62
Promotion, publications, diffusion	23	1	0			69		69
Fonds de participation pour les habitants	23	1	0	12.03	cnd	12	12	12
Subventions pour recherches dans le domaine de la sante	23	1	0	33.01	cnd	59	59	59
Subventions pour des etudes et des initiatives originales				00.01	Jilu	39	39	39
en sante mentale	23	1	0	33.06	cnd	84	84	84
							•	***************************************
Subventions a l'ASBL "Fonds social intersectoriel pour								
institutions sociales et de sante de Bruxelles-Capitale"	23	1	0	33.11	cnd	89	89	89
Subventions pour des initiatives en matiere de sante	23	1	0	33.13	cnd	990	984	865

BUDGET 2009 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Créd	initial 2008	ajustement 2008	initial 2009
					caa	0	6	
Subventions pour des initiatives en matiere de Promotion de la Sante	23	1	0	33.14	cnd	105	105	105
Cooperations avec l'Etat federal et/ou les entites federees	23	1	0	41.01	cnd	22	22	22
Totaux pour le programme 1					cnd	1.492	1.486	1.367
					caa		6	0
Prog. 2 : SERVICES AMBULATOIRES				***************************************	•			
Subventions aux services de sante mentale	23	2	0			12.782	12.650	13.286
Subventions aux centres de tele-accueil	23	2	0	33.05	cnd	806	746	830
Subventions au service intégré de soins à domicile	23	2	0	33.06	cnd	50	0	50
Subventions aux centres de soins de jour.	23	2	0			28	28	29
Subventions aux asociations en matiere de soins				00.00	ona			
palliatifs	23	2	0	33.09	cnd	993	993	1.023
Subventions aux centres de coordination.	23	2	0	~~~~~	***************************************	1.368	1.248	1.410
Subventions aux Associations de sante integree	23	2	0	33.15	cnd	2.631	2.531	2.874
Subventions aux services actifs en matiere de								
toxicomanie	23	2	0	33.16	cnd	3.858	3.868	4.174
Subventions aux services de promotion et de								
developpement sanitaire	23	2	0	33.17	cnd	157	524	157
					caa		25	
Subventions aux Réseaux et partenariats d'acteur en								
santé	23	2	0	33.18	cnd	550	602	610
					caa		8	
Subventions pour l'informatisation des services agrées	-00		_	50.04			0	0
en santé	23	2	0	53.01		0	0	0
Totaux pour le programme 2					cnd	23.223	23.190	24.443
					caa	0	33	0
Prog. 5 : INFRASTRUCTURES								
Honoraires, frais d'etudes, et documentation	22			12.01		0	0	0
Dotations au S.G.S. Bâtiment	23 23	5 5		12.01 61.35		540	0 540	0 540
Totaux pour le programme 5	23	3	U	01.33		540		540
					cnd			
Totaux pour la division organique 23		-		***************************************	cnd	25.255 0	25.216 39	26.350
Total dos mayans de naisment division 22					caa	25.255	25.255	00.250
Total des moyens de paiement division 23 Division 24 TOURISME						∠5.∠55	25.255	26.350
DIVISION 24 TOURISINE								
Prog. 0 : .			ļ					
mise en œuvre du Plan Tourisme 2006-2016	24	0	0	01.01	cnd	500	0	500
Prestations de tiers, frais de missions (deplacements,								
sejours,) des membres de l'administration et des								
personnes etrangeres a l'administration	24					65		65
Promotion, publication, diffusion	24	0	0	12.02	cnd	71	91	71

BUDGET 2009 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Créd	initial 2008	ajustement 2008	initial 2009
Maintenance des supports d'indication touristique	24	0	0	12.04	се	18	26	26
					со	39	47	39
Subventions aux associations actives en matiere de								
tourisme	24	0				1.432	1.902	1.432
Subventions de fonctionnement a l'O.P.T.	24	0	0	33.03	cnd	0	4.000	4.606
Subvention à l'Office de Promotion du Tourisme pour les								
missions spécifiquement bruxelloises	24	0				0	474	0
Subventions de fonctionnement a l'O.P.T.	24	0	0	43.01	cnd	4.474	0	0
Subvention à l'Office de Promotion du Tourisme pour les								
missions spécifiquement bruxelloises	24	0	0	43.02	cnd	0	0	0
Subventions d'investissement en tourisme social (secteur								
prive)	24	0	0	52.03	ce	90	90	490
					CO	240	150	240
Subventions d'equipement touristique (secteur prive)	24	0	0	52.04	се	0	0	0
					со	0	0	0
Primes a la creation et la renovation de chambres d'hotes	0.4			50.04			20	00
Primes à la creation et la renovation de chambres à notes	24	0	0	53.01	cna	20	30	20
Dotaion au SGS Bâtiments	24	0	0	61.35	cnd	183	183	183
Subventions d'equipements touristiques (secteur public)	24	0	0	63.04	се	60	50	20
```					со	20	0	20
Investissements Indications touristiques	24	0	0	70.01	се	0	2	2
					СО	18	20	18
Totaux pour le programme 0					cnd	6.745	6.845	6.877
					СО	317	217	317
					се	168	168	538
Totaux pour la division organique 24					cnd	6.745	6.845	6.877
			•		со	317	217	317
					ce	168	168	538
Total des moyens de paiement division 24						7.062	7.062	7.194
Division 25 TRANSPORTS SCOLAIRES						7.002	7.002	7.104
Prog. 0 : .								
Remuneration du personnel d'accompagnement	25	0	0	11.04	cnd	2.197	2.071	2.200
Frais de transport	25	0	0	12.03	cnd	6.534	6.715	7.300
Depenses de toute nature relatives aux transports								
scolaires	25	0		12.11		177	177	177
Frais de location simple de bus	25	0	0	12.13	cnd	100	45	70
Leasing financier de bus scolaires - (Intérêts)	25	0	0	21.11				15
Achat de bus pour le transport scolaire	25	0	0	-				0
Leasing financier de bus scolaires - (Amortissements)	25	0	0	91.11	cnd			15
					cnd	9.008	9.008	9.777
Totaux pour la division organique 25					cnd	9.008	9.008	9.777
Total des moyens de paiement division 25						9.008	9.008	9.777

BUDGET 2009 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Créd	initial 2008	ajustement	initial 2009
BODOLI 2000 Decirci (cir illillici s)	Div.	i rogi.	AU.	Α.Β.	Orca	miliai 2000	2008	iiiitiai 2003
Division 26 FORMATION PROFESSIONNELLE								
Prog. 1 : SUPPORT GENERAL DE LA POLITIQUE DE								
FORMATION PROFESSIONNELLE								
Projets innovants de promotion et mesures								
d'accompagnement pédagogique	26	1	0	01.01	cnd	500	500	500
Prestations de tiers, frais de missions(deplacement,								
sejours)des membres de l'administration et des								
personnes etrangeres a l'administration.	26	1	0	12.01	cnd	6	6	6
Promotion,publication,diffusion.	26	1	0	12.02	cnd	25	25	25
Intervention dans la mise en œuvre de l'évaluation et de								
la communication des programmes européens des								
objectifs « Convergence » et « Compétitivité et emploi »								
du FSE et des initiatives communautaires	26	1	0	12.03	се	0	0	53
					СО	44	44	25
Promotion d'activites et soutien en concertation avec				***************************************		***************************************		***************************************
l'IBFFP et la cellule FSA, a des actions d'insertion								
professionnelle.	26	1	0	33.01	cnd	86	86	86
					caa		0	
Decret du 27.04.1995 : OIPS agrées- financement								
équipe de base	26	1	0	33.02	cnd	4.938	4.938	5.192
Subventions aux associations d'amateurs d'horticulture et				00.02	0110	1.000	1.000	0.102
d'apiculture.	26	1	0	33.03	cnd	18	18	18
Initiatives de formation pour appointes et salaries				00.00	0110			
horsIBFFP, notamment les indemnites de promotion								
sociale.	26	1	0	33.04	cnd	4	4	1
Sociale.				33.04	GIIG	т.		
Subventions d'initiatives de diffusion et d'information liees								
aux activites d'insertion socio-professionnelle.	26	4	_	33.06	and	32	32	22
Subventions a la FeBISP	26	1	0			64	64	32 64
Subventions and repose Subventions pour financer la formation continue du	20	I	U	33.07	Criu	04	04	04
•	200	_	_	22.00	a.a.d	100	400	400
personnel des organismes agrees.	26	1	0	33.08	***************************************	189	189	189
				~************	caa		0	
Financement de l'embauche compensatoire dans le			_				070	222
secteur de l'insertion socioprofessionnelle	26	1	0	33.09	cna	879	879	982
Frais de gestion de l'embauche compensatoire dans le					.	_	_	_
secteur de l'insertion socioprofessionnelle	26	1	0	33.10	cnd	0	0	0
Financement de la delegation syndicale intercentres du								
secteur de l'insertion socio-profesionnelle.	26	1	0	33.11	cnd	30	30	30
Contribution au financement du Bureau permanent de								
l'alternance	26	1	0	41.04	cnd	64	64	64
Contribution financiere de la CCF au financement de								
l'agence FSE	26	1	0	45.23	cnd	110	110	110

BUDGET 2009 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Créd	initial 2008	ajustement 2008	initial 2009
Contribution de la Commission Communautaire française au financement de l'agence FSE sur la mobilité	26	1	0	45.24	cnd	16	16	16
Contribution de la Commission Communautaire Française au service francophone des Métiers et des Qualifications	26	1	0	45.25	cnd	0	0	0
Préfinancement "Fonds social européen" des OISP agrées	26	1	0	85.50	cnd	0	0	0
Totaux pour le programme 1					cnd	6.961	6.961	7.318
					со	44	44	25
					се	0	0	53
					caa	0	0	0
Prog. 2 : CLASSES MOYENNES								
Rémunération du personnel du SGS, Service Formation PME	26	2	0	11.01	cnd	1.640	1.640	1.689
Subvention en matiere de formation des independants et des classes moyennes.	26	2	0	33.01	cnd	151	151	151
Sub.de fonctionnement à l'institut de la formation permanente pour les classes moyennes et les petites et	200	0	0	44.02	J	40	40	40
moyennes entreprises Dotation SGS (service Formation PME)	26 26	2	0		***************************************	49 7.664	49 7.664	7.896
Dotation 303 (service Formation Five)	20			41.31	criu	7.004	7.004	7.890
Préfinancement "Fonds social européen" pour le EFPME	26	2	0	85.50	cnd	188	188	188
Totaux pour le programme 2					cnd	9.692	9.692	9.973
Prog. 3 : INSTITUT BRUXELLOIS FRANCOPHONE POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE								
Subvention a l'Institut pour son fonctionnement et ses actions de formation organisees dans le cadre de la gestion paritaire( y compris la sous-traitance avec des tiers et la collaboration avec les secteurs professionnels).	26	3	0	43.05	cnd	25.138	25.217	26.047
Subventions accordees a l'Institut pour les actions de formation organisees dans le cadre de partenariat avec		_						
des acteurs prives ou publics.	26	3	0	43.06		2.385	2.385	2.420
Totaux pour le programme 3					cnd	27.523	27.602	28.467
Totaux pour la division organique 26					cnd	44.176	44.255	45.758
					со	44	44	25
					ce	0	0	53
Total des moyens de paiement division 26					caa	0 44.220	0 44.299	0 45.783

BUDGET 2009 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Créd	initial 2008	ajustement 2008	initial 2009
Division 27 DETTE						***************************************		
Prog. 0 : .								
Act. 1 : BATIMENTS SCOLAIRES Frais de fonctionnement	07	0		10 11	d	119	110	400
Dotation a la Spabs	27 27	0	1		***************************************	0	119 1.097	123 1.888
Totaux pour l'activité 1		U		40.00	cnd	119	1.216	2.011
Act. 3 : EMPRUNTS GARANTIS PAR LE FONDS DE GARANTIE DES BATIMENTS SCOLAIRES								
Interets des emprunts.	27	0	3	21.11	cnd	1	1	0
Amortissements.	27	0	3	91.11		5	5	0
Totaux pour l'activité 3					cnd	6	6	0
Act. 6 : INFRASTRUCTURES SOCIALES : subventions aux pouvoirs locaux	***************************************		AA AA AA AA BAA BAA BAA	***********************	A 40.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.00 (0.0			
Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux (intérêts) Infrastructures sociales: subventions aux pouvoirs locaux	27	0	6	43.23	cnd	33	33	30
(amortissements)	27	0	6	63.22	cnd	69	69	72
Totaux pour l'activité 6					cnd	102	102	102
Act. 7 : Dettes Bâtiments Rue des Palais 42	07			04.44		4 007	4 007	4.050
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (intérêts)	27	0		21.11	cna	1.087	1.087	1.059
Dettes Bâtiments Rue des Palais 42 (amortissements)	27	0	7	91.11	cnd	612	612	640
Totaux pour l'activité 7					cnd	1.699	1.699	1.699
Totaux pour le programme 0					cnd	1.926	3.023	3.812
Totaux pour la division organique 27					cnd	1.926	3.023	3.812
Total des moyens de paiement division 27						1.926	3.023	3.812
Division 28 EQUIPEMENTS SPORTIFS					***************************************			
Prog. 0 : .		•						
Investissement en matiere d'infrastructures sportives				***************************************				
privees( A.R.01/04/1977).	28	0	0	52.02		153	113	153
Dotations au S.G.S. Bâtiment	28	0	0	61.35	co cnd	153 45	113 27	153 100
Totaux pour le programme 0	20	0	0	01.55	cnd	45	27	100
10 Mar. 10 programmo v					co	153	113	153
					ce	153	113	153
Totaux pour la division organique 28					cnd	45	27	100
					со	153	113	153
Total dae manage de naione et l'Alaba 00					се	153	113	153
Total des moyens de paiement division 28						198	140	253

BUDGET 2009 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Créd	initial 2008	ajustement 2008	initial 2009
Division 29 DEPENSES LIEES A LA SCISSION DE LA								
PROVINCE DE BRABANT								
Prog. 0 : .								
Act. 2 : COMPLEXE SPORTIF								
Remuneration du personnel.	29	0	2	11.01	cnd	989	989	1.019
Depenses de fonctionnement	29	0	2	12.11	cnd	301	301	332
Dotations au S.G.S. Bâtiment	29	0	2	61.35	cnd	602	682	602
Complexe sportif a Anderlecht - achat de materiel	29	0	2	74.02	cnd	13	13	23
Totaux pour l'activité 2					cnd	1.905	1.985	1.976
Act. 3 : ENSEIGNEMENT								
Remuneration du personnel hors Haute-Ecole	29	0	3	11.01	cnd	13.680	13.223	14.090
Remuneration du personnel Haute-Ecole.	29	0	3	11.02	cnd	2.141	2.021	2.205
Remuneration des animateurs et coordinateurs des								
activites parascolaires.	29	0	3	11.04	cnd	31	31	31
Frais lies au personnel	29	0	3	11.05	cnd	420	420	430
Quote-part dans les pensions du personnel enseignant subventionne issu de l'ex-province du Brabant	29	0	3	11.06	cnd caa	70	63 7	310
Indemnités résultant de la responsabilité de la Cocof à							***************************************	·
l'égard de son personnel	29	0			cnd	10	10	10
Frais relatifs aux missions internationales.	29	0	3	12.00	cnd	10	10	10
Dépenses des subsides européens finançant des								
activités en rapport avec l'enseignement	29	0	3	12.01	се	0	0	0
					со	74	74	0
Depenses de fonctionnement des activites parascolaires	29	0	3	12.10	cnd	7	7	7
Depenses de fonctionnement des ecoles de la								
Commission communautaire française, hors Haute-Ecole	29	0	3	12.11	cnd	6.195	6.311	6.339
Frais de gestion du personnel	29	0				181	65	181
Création d'un centre de technologies avancées	29	0				200	200	150
Subventions de fonctionnement a la H.E.Lucia de		"		30.01	Jilu	200	200	130
Brouckere	29	0	3	43.05	cnd	548	548	641

BUDGET 2009 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Créd	initial 2008	ajustement 2008	initial 2009
Dotations au S.G.S. Bâtiments	29	0	3	61.35	cnd	8.665	6.245	8.443
Achat de biens meubles pour les etablissements de la Commission communautaire francaise, hors Haute- Ecole.	29	0	3	74.01	cnd	816	816	816
Achat de biens meubles durables pour la Haute-Ecole. Achat de biens meubles durables pour les activites	29	0	3	74.02	cnd	201	201	201
parascolaires.	29	0	3	74.03	cnd	10	10	10
Totaux pour l'activité 3					cnd	33.185		33.874
					со	74	74	0
					ce caa	0	0 7	0
Totaux pour le programme 0					cnd	35.090	32.166	35.850
Totaux pour le programme v					co	74	74	33.830
					се	0		0
					caa	0	7	0
Totaux pour la division organique 29					cnd	35.090	32.166	35.850
					со	74	74	0
					се	0	0	0
Total des moyens de paiement division 29					caa	0 35.164	7 32.247	35.850
Division 30 RELATIONS INTERNATIONALES (MATIERES TRANSFEREES)ET POLITIQUE GENERALE						33.104	32.241	33.830
Prog. 0 : .								
Act. 0 : RELATIONS INTERNATIONALES								
Dépenses de toute nature relatives au dispositif fédéral "Annoncer la Couleur" et au "Centre Européen de Langue Française"	30	0	0	01.01	cnd	146	146	146
Frais liés à l'immeuble à Paris	30	0	0			35	35	35
Frais de mission et de reception des membres du college et des membres de cabinet	30	0	0	12.00	cnd	25	25	25
Prestations de tiers, missions, frais d'etude, colloques	30	0	0		L	20		20
Subventions aux associations Transfert au CGRI	30	0	0		************	55 232	55 232	55 232
Remboursement subside fédéral " Annoncer la couleur"	30	0	0			0	10	0
Totaux pour l'activité 0					cnd	513	523	513

BUDGET 2009 Décret (en milliers)	Div.	Progr.	Act.	A.B.	Créd	initial 2008	ajustement 2008	initial 2009
Act. 1 : POLITIQUE GENERALE								
Promotion, publication & diffusion	30	0	1	12.01	cnd	108	108	108
Subventions de politique generale	30	0	1	33.01	cnd	251	251	251
Contribution au fonctionnement de la Commission								
nationale des droits de l'enfant	30	0	1	41.01		3	3	3
Participation au Plan Magellan	30	0	1	81.01	cnd	1.060	1.060	1.060
					caa			
Totaux pour l'activité 1					cnd	1.422	1.422	1.422
Act. 2 : Infrastructures CIVA								
Dotations au SGS Bâtiments	30	0	2	61.35	cnd	50	50	272
					caa			
Totaux pour l'activité 2					cnd	50	50	272
Totaux pour le programme 0					cnd	1.985	1.995	2.207
Totaux pour la division organique 30					cnd	1.985	1.995	2.207
Total des moyens de paiement division 30						1.985	1.995	2.207
Totaux pour le budget					cnd	319.445	321.883	334.108
					со	3.769	3.629	3.898
					се	3.555	3.515	4.199
					caa	0	46	0
Total des moyens de paiement budget décret						323.214,00	325.558,00	338.006,00

## **ANNEXES**

## Budget SGS Bâtiments - 2009

	STRATION ENSES	F	RECETTES	BUDGE	T 2009 en	Γ 2009 en milliers € DEPENSES		
INITIAL	LINOLO		INITIAL			INITIAL		
Intitulés	Montant Cnd	Intitulés	Libellé	Montant	Intitulés	Libellé	Montant CE	Montant CO
11.11.61.35	671	7.11.11.01	Dotation au SGS Bâtiments	671	6.11.11.01	Dépenses- division Culture	855	671
21.00.61.35	755	7.21.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	755	6.21.00.01	Dépenses-frais de gestion bâtiments administratifs	637	625
					6.21.00.02	Dépenses- bâtiments administratifs	552	130
22.50.61.35 Handicapés	1.197	7.22.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	1.197	6.22.50.02	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales pour personnes handicapées (secteur privé)	1.059	1.187
					6.22.50.05	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales pour personnes handicapées (secteur public)	25	10
22.50.61.36 (Cohésion Sociale)	100	7.22.50.02	Dotation au SGS Bâtiments	100	6.22.50.03	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales	200	100
22.50.61.37 (Action sociale)	1.668	7.22.50.03	Dotation au SGS Bâtiments	1.668	6.22.50.01	Dépenses- Subvention infra.sociales (secteur privé)	1.000	834
					6.22.50.04	Dépenses - Subvention dans les infra.sociales (secteur public)	1.000	834

## Budget SGS Bâtiments - 2009

	STRATION			BUDGE	T 2009 en	milliers €		
INITIAL	ENSES	F	RECETTES INITIAL			DEPENSES INITIAL	5	
INITIAL			INITIAL			INITIAL		
Intitulés	Montant Cnd	Intitulés	Libellé	Montant	Intitulés	Libellé	Montant CF	Montant CO
					6.22.50.06	Dépenses- Subvention facultatives pour infra. sociales en Action Sociale		
23.50.61.35	540	7.23.50.01	Dotation au SGS Bâtiments	540	6.23.50.01	Dépenses - Subvention infrastructures de santé	500	540
24.00.61.35	183	7.24.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	183	6.24.00.01	Dépenses- Fonctionnement Auberges de jeunesse	58	58
					6.24.00.02	Dépenses- Tourisme social	125	125
28.00.61.35	100	7.28.00.01	Dotation au SGS Bâtiments	100	6.28.00.01	Dépenses -Centre sportif de la Woluwe	55	100
29.02.61.35	602	7.29.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	602	6.29.02.01	Dépenses - Complexe sportif d' Anderlecht	465	602
29.03.61.35	8.443	7.29.03.01	Dotation au SGS Bâtiments	8.443	6.29.03.01	Dépenses - Enseignement	6.000	8.443
30.02.61.35	272	7.30.02.01	Dotation au SGS Bâtiments	272	6.30.02.01	Dépenses - CIVA	272	272
	14.531			14.531			12.803	14.531

Bruxelles Formation - Budget 2009

N° Compte Libellé	Libellé	2009 V1,0	2008	ECARTS 2009 -2008		N° Compte	Libellé	2009 V1,0	2008
62	Rémunérations et charges sociales (statutaire/contractuel)	20.615.067,04	19.599.242,19	1.015.824,85	5,18	740	Subsides d'exploitation	34.548.961,58	33.532.746,20
620	Rémunérations et charges sociales (statutaire/contractuel)	20.372.831,04	19.361.532,03	1.011.299,01	5,22	7400	Subside de la COCOF AB 43.05/63.05	26.047.000,00	25.138.000,00
621/622	Rémunérations et charges sociales: autres catégories personnels	22.415,00	22.415,16	-0,16	00'0		Subside de la COCOF AB 43.06	2.420.000,00	2.385.000,00
620	Autres frais du personnel	219.821,00	215.295,00	4.526,00	2,10		Subside de la COCOF AB 26 10 01 01	220.000,00	220.000,00
09	Approvisionnement et marchandises	228.937,00	280.750,00	-51.813,00	-18,46		Bureau de l'alternance	64.000,00	64.000,00
09	Approvisionnement et marchandises	228.937,00	280.750,00	-51.813,00	-18,46	7401	Subsides du FSE	4.077.811,58	4.006.776,20
61	Services et biens divers	5.210.199,49	5.141.763,53	68.435,96	1,33	7402	Subside primes ACS	66.700,00	65.520,00
610	Loyers et charges	741.766,60	733.767,28	7.999,32	1,09	7403	Subside du Plan Insertion	1.653.450,00	1.653.450,00
6103/6104	Aurres locations	242.873,00	286.975,00	-44.102,00	-15,37	743	Récupérations de frais	885.931,78	768.631,01
611	Entretien et réparation	1.533.491,15	1.561.673,99	-28.182,84	-1,80	7430	Récupération de frais auprès du personnel	164.647,00	161.729,00
612	Fournitures faites à l'Institut	1.300.851,00	1.335.571,52	-34.720,52	-2,60	7431	Autres récupérations de frais	721.284,78	606.902,01
613	Rétributions de tiers autres que stagiaires et partenaires	1.391.217,74	1.223.775,74	167.442,00	13,68	700	Ventes et prestations de service de FP	729.413,00	726.060,00
614	Rétributions des staglaires	4.265.938,43	4.255.166,20	10.772,23	0,25	7000	Service Entreprises	500.000,00	500.000,00
6140	Indemnités allouées aux stagiaires	2.854.031,26	2.792.655,00	61.376,26	2,20	7001	Cofinancement partenariat	229.413,00	226.060,00
6142/3/4/	Frais déplacement et assurances	920.824,17	1.042.987,00	-122.162,83	-11,71	748	Autres produits d'exploitation	47.130,09	45.362,00
6146	Autres frais stagiaires	491.083,00	419.524,20	71.558,80	17,06	7481	Loyers	47.130,09	45.362,00
615	Rétribution des partenaires	4.521.404,17	4.338.962,00	182.442,17	4,20	75	Produits financiers	350.000,00	122.250,00
6150/1	Partenariats conclus dans le cadre des articles 6 et 7	465.269,60	3.282.233,00	-2.816.963,40	-85,82		TOTAL RECETTES	36.561.436,45	35.195.049,21
6152	Partenariats conclus dans le cadre de l'article 25	00'0	369.996,00	-369.996,00	-100,00			•	
6154	Autres Partenariats	4.056.134,57	686.733,00	3.369.401,57	490,64		RESULTAT	0,00	0,00
64/65	Autres charges d'exploitation et charges financières	853.090,53	907.322,29	-54.231,76	-5,98				
640001	Taxes et impôts directs ( matériel roulant)	1.470,00	1.355,00	115,00	8,49			36.561.436,51	
640301	Redevance autre que téléphonique	555,45	540	15,45	2,8611			90'0	
640302	Taxes et amendes diverses	3.595,00	3.595,00	0,00	00'0				
6404	Précompte	271.945,41	279.096,00	-7.150,59	-2,56				
65/67	Charges Financières	575.524,67	622.736,29	-47.211,62	-7,58				
21	Immobilistaions incorporelles	186.950,00	153.225,00	33.725,00	22,01				
21	Immobilistaions incorporelles	186.950,00	153.225,00	33.725,00	22,01				
23/24	Equipements, mobilier, matériel	679.849,79	518.618,00	161.231,79	31,09				
230/240	Installations, machines, outillages	91.071,00	119.685,00	-28.614,00	-23,91				
231/241	Mobilier, matériel	216.648,79	145.073,00	71.575,79	49,34				
232/242	Matériel roulant	52.150,00	0,00	52.150,00	•				
233/243	Matériel informatique	319.980,00	253.860,00	66.120,00	26,05				
288	Cautionnement	0	0	0	'				
	TOTAL DEPENSES	36.561.436,45	35.195.049,21	1.366.387,24	3,88				

## SFPME PROPOSITION DE BUDGET INITIAL 2009

		Ajusté 2007	Réalisé 2007	Initial 2008	1er ajusté 2008	Initial 2009
	DEPENSES	2001	2007	2000		2003
l Dánansas	pour le fonctionnement du service					
<u>п. Берепзез</u>	pour le fonctionnement du Service					
	52 : Sommes dues à des tiers pour					
prestations.	fournitures, travaux, etc.					
521	Locaux et matériel	40	42	49	0	49
522	Frais de bureau	69	62	65	0	69
523	Promotion	25	10	25	0	0
525	Charges financières	1	0	1	0	0
526	Autres prestations et travaux par des tiers	0	0	0	0	50
528	Informatique	20	10	15	0	0
529	Divers	4	3	4	0	4
	Total 52	159	127	159	0	172
# Dź						
II. Depenses	s pour la formation des indépendants					
CHADITRE	E2 : Common duos à des tiers quits à					
	53 : Sommes dues à des tiers suite à e sa mission statutaire					
<u>i exercice de</u>	e sa mission statutaire					
531	Formateurs et éducateurs du centre	3.620	3 620	3.942	0	4.060
532	Centre - Frais de fonctionnement	2.004		2.313		
533/01	Equipement du centre	62	62	2.515	0	62
533/04	Autres frais pour projets pédagogiques du centre	345	0	0	0	345
000/01	y compris projets européens		J	J	Ŭ	010
533/09	Rétrocession partielle frais de constitution	86	128	106	0	128
000,00	des dossiers		0			
534	Frais d'infrastructure	1.229	1.229	959	0	947
536	Paiements à des tiers	190	190	0	0	0
538	Consortium de validation des compétences	12	12	0	0	12
539	Frais exceptionnels	0	0	345	0	0
	Total 53	7.548	7.245	7.665	0	7.918
	TOTAL DES DEPENSES	7.707	7.372	7.824	0	8.090
	101/12/20/21/21/20/20	11101		7.02.		0.000
	RECETTES					
CHAPITRE 4	41 : Produits résultants de l'exercice					
de sa missi	on statutaire					
-						
411	Recettes fonctionnelles	0	0	0	0	0
412/01	Frais de constitution des dossiers (part SFPME)	66	54	54	0	66
412/01	Frais de constitution des dossiers (part centre)	86	128	106	0	128
413	Revenus financiers	0	0	0	0	0
414	Recettes exceptionnelles	0	434	0	0	0
	Total 41	152	616	160	0	194
CHARITRE	55 : Intervention de la Commission					
	aire française					
Communaul	ane nançaise					
451/01	Dotation AB 26.20.4131	7.555	7.555	7.664	0	7.896
451/05	Reports	7.555	7.555	7.004	0	7.080
70 1/00	Total 45	7.555	ŭ	7.664	_	7.896
	TOTAL DES RECETTES	7.707	8.171	7.824	0	8.090

## CENTRE ETOILE POLAIRE

## BUDGET 2009

	RECETTES (en milliers d'euros)	
ARTICLE	LIBELLE	2009
9.01	Dotation Cocof	861,0
9.02	Recettes prestations forfaitaires	212,0
9.07	Autres recettes	60,0
9.08	Solde reporté	63,0
	TOTAL	1.196,0

	DEPENSES (en milliers d'euros)	
ARTICLE	LIBELLE	2009
8.01	Dépenses de personnel	819,0
8.02	Dépenses de fonctionnement	121,0
8.03	Grosses réparations et aménagement des locaux	30,0
8.04	Achats patrimoniaux	25,0
8.05	Investissements immobiliers	200,0
8.07	Remboursement de recettes indues enregistrées	1,0
	TOTAL	1.196,0

BUDGET DU	BUDGET DU S.B.F.P.H.: AJUSTEMENT 2008 - INITIAL 2009 : DEPENSES	2008 Initial	2008 Ainets	2000 Initial
I	DEPENSES EN PRESTATIONS INDIVIDUELLES	2.992.000,00	3.187.000,00	3.322.000,00
8.01.01	Examens complémentaires dans le cadre de l'admission	1.000,00	1.000,00	1.000,00
8.01.02	Examens complémentaires dans le cadre du processus global	5.000,00	5.000,00	5.000,00
8.01.03	Frais de déplacement et de séjour	188.000,00	218.000,00	207.000,00
8.01.04	Aides individuelles à l'intégration	1.490.000,00	1.490.000,00	1.490.000,00
8.01.05	Interventions pour favoriser l'emploi des personnes handicapées dans le secteur ordinaire	1.122.000,00	1.350.000,00	1.493.000,00
8.01.06	Interventions pour la prise en charge de jeunes adultes dans les structures de l'enseignement spécial	186.000,00	123.000,00	126.000,00
п	DEPENSES EN PRESTATIONS COLLECTIVES	104.273.000,00	106.769.000,00	110.989.000,00
8.02.01	Subventions à l'entretien aux CRF	425.000,00	425.000,00	371.000,00
8.02.02	Subventions à l'investissement aux CRF	46.000,00	46.000,00	40.000,00
8.02.03	Subventions aux services d'accompagnement	4.105.000,00	4.030.000,00	4.251.000,00
8.02.04	Subventions aux services d'interprétation pour sourds	115.000,00	115.000,00	171.000,00
8.02.05	Interventions dans la rémunération et les charges sociales des travailleurs ETA	22.429.000,00	22.661.000,00	24.300.000,00
8.02.06	Subventions à l'investissement aux ETA	498.000,00	221.000,00	424.000,00
8.02.07	Subventions à Tof Service	110.000,00	110.000,00	110.000,00
8.02.08	Subventions aux centres de jour et aux centres d'hébergement	75.345.000,00	78.661.000,00	80.122.000,00
8.02.09	Conventions prioritaires et nominatives	400.000,00	50.000,00	400.000,00
8.02.10	Dépenses relatives aux frais de fonctionnement du service d'accompagnement Grande Dépendance	100.000,00	100.000,00	100.000,00

8.02.11	Dépenses relatives à la création de places et aux projets de répit pour les familles en attente de places	700.000,00	350.000,00	700.000,00
Ħ	DEPENSES EN INITIATIVES	1.355.000,00	1.466.000,00	1.355.000,00
8.03.01	Initiatives relatives à la prévention, à la promotion, à l'intégration sociale et professionnelle des personnes handicapées	515.000,00	646.000,00	515.000,00
8.03.02	Dépenses relatives aux subsides reçus de la Loterie Nationale	840.000,00	820.000,00	840.000,00
Ŋ	DEPENSES RELATIVES AUX ACCORDS DE COOPERATION	0,00	0,00	0,00
8.04.00	Accords de coopération avec les communautés et les régions	0,00	000	0,00
^	DEPENSES DE POLITIQUE GENERALE	222.500,00	192.500,00	192.000,00
8.05.01	Frais de constitution d'hypothèques ETA	7.500,00	7.500,00	7.000,00
8.05.02	Honoraires, jetons du conseil consultatif et frais d'études	10.000,00	10.000,00	10.000,00
8.05.03	Frais de mission SGS	2.000,00	2.000,00	2.000,00
8.05.04	Frais de documentation	8.000,00	8.000,00	8.000,00
8.05.05	Promotion, publication, diffusion	60.000,00	60.000,00	60.000,00
8.05.06	Obvservatoire de l'accueil et de l'accompagnement de la personne handicapée	100.000,00	100.000,00	100.000,00
8.05.09	Frais bancaires	35.000,00	5.000,00	5.000,00
M	TRANSFERT DE REVENUS	6.000,00	6.000,00	6.000,00
8.06.00	Transfert de revenus vers le pouvoir fédéral	6.000,00	6.000,00	6.000,00
IX	ANNULATION DE CREANCES	3.000,00	3.000,00	3.000,00
8.09.09	Annulation de créances	3.000,00	3.000,00	3.000,00
			a popular consideration of the second	
	TOTAL DES DEPENSES (en euros)	108.851.500,00	111.623.500,00	115.867.000,00

## Budget du SBFPH : Ajustement 2008 – Initial 2009 : Recettes

		2008 Initial	2008 Ajusté	2009 Initial
7.01.00 7.02.00 7.03.00 7.04.00 7.07.00 7.08.00 7.09.00 7.10.00	Prestations individuelles Prestations collectives Initiatives Accords de coopération Dotation Fonds social européen Dons et legs Autres produits	2.500,00 3.219.000,00 0,00 0,00 105.506.000,00 104.000,00 ,00 20.000,00	2.500,00 3.115.000,00 107.000,00 0,00 107.714.000,00 645.000,00 0,00 40.000,00	3.000,00 2.515.000,00 0,00 0,00 112.919.000,00 400.000,00 0,00 30.000,00
Total des rec	eettes (en euros)	108.851.500,00	111.623.500,00	115.867.000,00